

AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

S'aligner sur les Bonnes Pratiques Européennes

Contribution pour les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Eurodoc

Eurodoc (le Conseil européen des doctorants et jeunes chercheurs) est une fédération internationale d'organisations nationales de jeunes chercheurs, représentant plus de 34 pays (34 membres, 38 pays représentés, le périmètre étant celui du Conseil de l'Europe).

Ses objectifs sont:

- de représenter les jeunes chercheurs au niveau européen (institutions, parties prenantes, partenaires politiques et scientifiques) dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur et dans l'accompagnement du début de carrière de ces chercheurs¹,
- d'améliorer la qualité du doctorat en Europe ainsi que les standards européens et nationaux, notamment à travers son réseau de membres,
- de promouvoir la circulation de l'information concernant les jeunes chercheurs (participer aux débats et assister l'élaboration des politiques européennes ; organisation d'événements européens regroupant les acteurs du système de l'ESR en Europe)
- de mettre en place, de coordonner et de promouvoir la coopération entre les associations nationales représentant les jeunes chercheurs en Europe

Fondé en 2002 à Gironne (Espagne), Eurodoc a son siège depuis 2005 à Bruxelles. Eurodoc est le partenaire privilégié, sur les problématiques liées à la jeune recherche, de la Commission européenne², du Parlement européen, de l'European University Association³, d'Euroscience⁴, de la LERU⁵, de Science Europe⁶, de l'ISE, de l'ENRC, etc.

¹ Pour de plus amples informations, voir : www.eurodoc.net, section « workgroups ».

² DG RTD : <http://ec.europa.eu/research/index.cfm?lq=fr&pg=contacts>
Commission Research & Innovation : <http://ec.europa.eu/research/index.cfm>

³ <http://www.eua.be/Home.aspx>

⁴ <http://www.euroscience.org/>

⁵ <http://www.leru.org/index.php/public/home/>

⁶ <http://www.scienceeurope.org/>

La Jeune Recherche

La carrière d'un chercheur comprend quatre étapes⁷ en Europe. Après son début de carrière (doctorat), il devient un chercheur reconnu, puis établi et enfin de premier plan⁸.

Au niveau européen, le **doctorant** est donc **considéré comme un chercheur professionnel** (niveau « début de carrière ») et, ce faisant, jouit des mêmes droits et devoirs que ses collègues.

Or, dans l'Union, comme dans la plupart des états membres, on identifie depuis plusieurs années un besoin croissant de chercheurs⁹. Il est donc nécessaire, au vu des ambitions européennes¹⁰, de former plus de jeunes chercheurs, mais surtout de les former mieux.

« Dès la fin de l'année 2011, les états membres devront avoir mis en place des stratégies pour former suffisamment de chercheurs afin qu'ils atteignent leurs objectifs nationaux de recherche et de développement et pour promouvoir des conditions de travail attractives dans les institutions publiques de recherche¹¹. »

Bonnes pratiques et mécanismes existants

A cette fin, un ensemble de bonnes pratiques et une pluralité de mécanismes existent, ne nécessitant de la part des états membres qu'une volonté d'améliorer le paysage de leur enseignement supérieur et de leur recherche.

« **La Charte du Chercheur et le Code pour le Recrutement des Chercheurs**¹² » (appelée « C&C »), aboutissement d'une négociation et d'une concertation entre de nombreux partenaires européens, constitue un cadre général comprenant, entre autre, 5 items d'importance :

⁷ http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research_policies/Towards_a_European_Framework_for_Research_Careers_final.pdf

⁸ http://www.eurodoc.net/wp-content/uploads/2012/10/2010_Eurodoc-Career-Framework_Recommendations1.pdf

⁹ Voir « Europe's competitive position in research and innovation », point 2.2, « *Can the EU count on a growing number of human resources and research* », p.23 : http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/competitiveness-report/2011/overall_picture.pdf

¹⁰ Europe 2020 flagships (*Innovation, Youth on the move, etc.*) :

http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/flagship-initiatives/index_en.htm

¹¹ Europe 2020 Flagship Initiative Innovation Union COM(2010) 546 final of 6.10.2010 http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/innovation-union-communication_en.pdf#view=fit&pagemode=none

¹² http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf

- L'importance d'un recrutement *transparent*
- De la contractualisation de *tous* les chercheurs (et surtout, des Jeunes Chercheurs)
- Des conditions *adéquates* de travail
- Permettre et encourager *la mobilité* des chercheurs (en Europe et dans le monde)
- L'importance enfin d'un *encadrement adéquat* pour les Jeunes Chercheurs

A titre d'exemple, l'application de ces principes dans les **Marie Skłodowska Curie Actions**¹³, initiative des Institutions européennes elles-mêmes, en a fait un programme d'excellence reconnu en Europe et partout dans le monde.

En tant que pays moteur de l'Espace Européen de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la France, au cours de sa présidence de l'UE en 2008¹⁴, a créé la **Stratégie Ressources Humaines pour les Chercheurs**¹⁵ (**SRH**), afin de permettre pragmatiquement l'application concrète de la Charte et du Code et ainsi d'augmenter considérablement l'attractivité et la qualité de la recherche des institutions participantes.

La **SRH** est un *mécanisme d'accompagnement des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Ce mécanisme a pour objectif de créer un espace d'échange et de mutualisation des bonnes pratiques entre établissements. Il propose également un processus construit et personnalisé, en 5 étapes, accompagnant les établissements vers une amélioration de leurs pratiques et aboutissant à la délivrance d'un label européen de qualité (HR Excellence in Research logo).

Dans notre pays, il appartient au gouvernement d'encourager activement les établissements à participer à ce mécanisme.

En France, pays pourtant moteur de cette initiative, seul l'INRA a participé à la SRH¹⁶, à ce jour...

Conclusion

Ainsi Eurodoc, fort de son expertise et portant la voix unanime de 38 pays européens, recommande simplement que dans le cadre de ces assises, l'État français aille dans le sens de sa volonté lorsqu'il était à la présidence de l'UE :

- en **promouvant par des instruments juridiques internes** les principes contenus dans le texte de référence qu'est **la Charte et le Code**,
- en **incitant** la Conférence des Présidents d'Université (**CPU**) et, plus directement, les **EPCSCP**, **EPST**, et **EPIC à utiliser** des mécanismes d'accompagnement tels que **la SRH**.

¹³ http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/index_en.htm

¹⁴ http://www.eurosfair.eprd.fr/yre08/Jeunes_Chercheurs_en_Europe_dossier_temps_forts.pdf

¹⁵ En anglais : « **Human Resources Strategy 4 Researchers** », acronyme : HRS4R. Voir :

<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/strategy4Researcher>

¹⁶ <http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/strategy4ResearcherOrgs>